



POMPES GROSCLAUDE

Parc du chêne - 29, rue du 35^{ème} régiment d'aviation
69 500 BRON - France APE : 2813Z - RCS Lyon
Siret : 50966640000023 TVA : FR46 509 666 400
Tel : (33) 4 72 37 94 00 Fax : (33) 4 72 37 94 01
www.pompes-grosclaude.fr info@pompes-grosclaude.fr

FORMULAIRE DE DEFINITION DES CONDITIONS D'UTILISATION DE MATERIEL ATEX

Préambule

Comme indiqué dans la directive 1999/92/CE du 16 décembre 1999, il est de l'obligation de l'employeur de prendre « les mesures techniques et/ou organisationnelles appropriées au type d'exploitation » et plus particulièrement de définir la zone d'utilisation ATEX dans laquelle le matériel sera utilisé/installé.

Afin de pouvoir répondre à la Directive n° 2014/34/UE du 26/02/14 appelé communément Directive ATEX, nous vous demandons de compléter le formulaire sur la page suivante permettant de confirmer l'ensemble des conditions d'utilisations et ainsi valider notre choix de montage d'étanchéité adapté à vos conditions de travail.

Rappel de définition pour faciliter l'utilisation du formulaire

Type d'atmosphère explosible :

- G** - Gaz : Atmosphères explosives dues à la présence de gaz, de vapeurs ou de brouillards
- D** - Poussière : Atmosphères explosives dues à la présence de poussière

Zone d'utilisation :

- Zone 0** : Atmosphère explosive est présente en permanence, pendant de longues périodes ou fréquemment.
- Zone 1** : Atmosphère explosive est susceptible de se présenter occasionnellement en fonctionnement normal.
- Zone 2** : Atmosphère explosive n'est pas susceptible de se présenter en fonctionnement normal ou, si elle se présente néanmoins, elle n'est que de courte durée.

Les zones ci-dessus sont applicables en atmosphères explosive gaz, pour les poussières leurs corollaires sont les zones **20, 21, 22**.

Classe de température :

Notre analyse de risque a fait apparaître que la température du fluide véhiculé est augmentée au passage dans la pompe et nous impose de limiter les températures des fluides véhiculés de la manière suivante :

Classe des températures	Température maximale de surface (°C)	Température limite du fluide véhiculé (°C)
T1	≤ 450	350
T2	≤ 300	280
T3	≤ 200	180
T4	≤ 135	120
T5	≤ 100	85

Groupe d'appareil

Les appareils du **Groupe I** sont destinés à une utilisation dans les mines grisouteuses : nos pompes ne sont pas adaptées dans ces conditions.

Les appareils du **Groupe II** sont destinés à être utilisés dans des lieux où il existe une atmosphère explosive gazeuse, autres que les mines grisouteuses avec les subdivisions suivantes :

Groupe	Gaz de référence	Caractéristique du gaz	
		IEMS (mm)	EMI (mJ)
IIA	Propane	0,92	0,25
IIB	Ethylène	0,65	0,07
IIC	Hydrogène/Acétylène	0,37	0,011/0,017

Avec les définitions suivantes :
IEMS : Interstice Expérimental Maximal de Sécurité
EMI : Énergie Minimale d'Inflammation

Les appareils du **Groupe III** sont destinés à une utilisation dans les emplacements où il existe une atmosphère explosive poussiéreuse, autres que les mines grisouteuses. :

Groupe	Atmosphère explosive poussiéreuse
IIIA	Poussières combustibles
IIIB	Poussières combustibles et non conductrices
IIIC	Poussières combustibles, non conductrices et conductrices

Conditions d'utilisations

La norme EN ISO 80079-36:2016 définit pour l'appareil, qui est conçu pour être utilisé dans les limites d'une plage normale :

- Températures ambiantes comprises entre -20 °C et +40 °C
- Pression de 80 kPa (0,8 bar) à 110 kPa (1,1 bar)
- Air avec teneur normale en oxygène, typiquement de 21 % v/v

Dans le cas contraire, nous devons être informé des conditions spécifiques et valider si notre matériel peut être utilisé dans ces nouvelles conditions.

Fluide véhiculé :

La nature du fluide véhiculé, et en particulier ses caractéristiques physico-chimiques et son inflammabilité dans les conditions de travail ont une influence sur le comportement des différentes composantes de la pompe et nous avons donc besoin d'en connaître la nature exacte pour éviter tout risque d'échauffement et/ou la création d'une zone explosible.

Numéro de commande/offre : _____

Identification de la pompe : _____

FORMULAIRE DE DEFINITION DES CONDITIONS D'UTILISATION DE MATERIEL ATEX

Afin de pouvoir répondre à la Directive n° 2014/34/UE du 26/02/14 appelé communément Directive ATEX, nous vous demandons de compléter le formulaire suivant pour confirmer l'ensemble des conditions d'utilisations et ainsi valider notre choix de montage d'étanchéité adapté à vos conditions de travail.

Conditions d'utilisations

Environnement extérieur d'utilisation de l'appareil

Température de -20 à +40°C

Oui Non (Si non merci de préciser $T^{\circ}C_{min}/T^{\circ}C_{max}$ attendue : _____)

Pression de 0,8 à 1,1 bara

Oui Non (Si non merci de préciser la Pression attendue : _____)

Concentration d'oxygène # 21% v/v

Oui Non (Si non merci de préciser la Concentration attendue : _____)

Présence d'une enveloppe de réchauffage

Oui Non

S'il y a une enveloppe de réchauffage, merci de préciser :

La température du fluide caloporteur : _____

La nature du fluide caloporteur : _____

Procédé de nettoyage en place (NEP)

Oui Non

Si une procédure de NEP est utilisée, merci de préciser :

La température du(des) fluide(s) utilisé(s) : _____

La nature du(des) fluide(s) utilisé(s) : _____

Type d'atmosphère explosible

G - Gaz

D - Poussière

Non

Groupe (G) : IIA IIB IIC

Groupe (D) : IIIA IIIB IIIC

Pour les subdivisions (groupe) en fonction des caractéristiques de l'atmosphère explosive gazeuse ou poussiéreuse à laquelle ils sont destinés, veuillez-vous référer à la page précédente pour plus d'explications.

Zone d'utilisation

Zone 1

Zone 21

Zone 2

Zone 22

Nos appareils ne sont pas certifiés pour une utilisation en Zone 0 ou Zone 20 ni pour une utilisation dans les mines grisouteuses.

Fluide véhiculé

Nature exacte : _____

Température à l'aspiration de la pompe : _____ °C

Inflammabilité dans les conditions d'utilisation : Oui Non

Classe de température

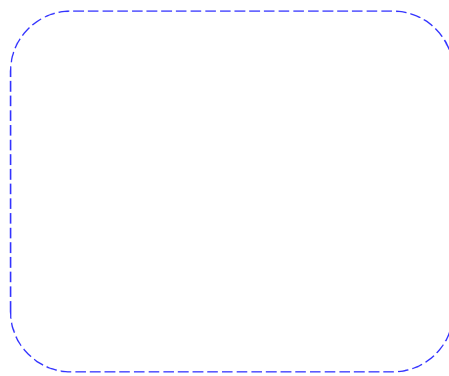
Demandé : _____

Pour mémoire, notre analyse de risque a fait apparaître que la température du fluide véhiculé est augmentée au passage dans la pompe et nous impose de limiter les températures des fluides véhiculés selon le tableau ci-après :

Classe des températures	Température maximale de surface (°C)	Température limite du fluide véhiculé (°C)
T1	≤ 450	350
T2	≤ 300	280
T3	≤ 200	180
T4	≤ 135	120
T5	≤ 100	85

Nom du responsable : _____

Date : _____ / _____ / _____



Signature et cachet de la société